



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers d'orientation et directeurs de CIO

Question écrite n° 8289

Texte de la question

M. Georges Hage appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de plus de cinquante directeurs de CIO qui n'ont pas été nommés dans le nouveau corps de cette fonction. Le refus d'intégration devait leur être motivé (loi du 11 juillet 1979) en droit et en fait. Tant que cette motivation de refus ne leur est pas parvenue la situation se trouve hors du droit. Il souhaite obtenir toutes précisions sur cette situation surprenante. Tous veulent déposer leur candidature pour les entretiens prévus aux fins d'inscription sur les listes d'aptitude à ce nouveau corps. Il semblerait que ces candidatures aient été interdites alors qu'ils sollicitent l'accès à un corps dont ils ne sont pas membres. Le rejet de ces candidatures - et sur ce plan la jurisprudence est constante - ne trouve aucun fondement en droit administratif ou constitutionnel. En effet, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme figurant dans le préambule de la Constitution exige que les emplois publics soient accessibles à tous ceux qui remplissent les conditions pour concourir. Ce qui est ici le cas. Il souhaite connaître les décisions du Conseil d'Etat sur lesquelles l'administration de l'éducation nationale se fonde pour rejeter, a priori, ces candidatures.

Texte de la réponse

L'article 27 du décret no 91-290 du 20 mars 1991 portant statut particulier des directeurs de centre d'orientation (CIO) et des conseillers d'orientation psychologues a effectivement prévu la possibilité pour les directeurs de CIO, ancien statut, d'être intégrés dans le nouveau grade prévu par ce décret. Depuis 1990, 510 directeurs de CIO ancien statut ont été intégrés dans le nouveau grade : 167 en 1990, 118 en 1991, 120 en 1992, 105 en 1993. Suite aux négociations avec les organisations professionnelles, un tableau d'avancement a été établi pour chacune des trois dernières années. Ainsi, 111 conseillers d'orientation psychologues ont été promus dans le nouveau grade de directeurs de CIO : 31 en 1991, 42 en 1992 et 31 en 1993. Ces promotions n'ont pas en effet permis l'intégration de l'ensemble des directeurs de CIO ancien statut dans le nouveau grade. A ce jour, 52 directeurs de CIO n'ont pas été intégrés. Une solution à ce problème est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8289

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4108

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 638